**Arrêté portant modification du plan de quartier / lotissement et de son règlement**

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du ... ... ... *(date*);

Le conseil communal de la commune de …... ... *(commune)*,

Arrête:

# Article premier

1Le plan de quartier "... ... ..." (*nom)*, sanctionné par le Conseil d'Etat, le ... ... ... *(date)* est partiellement modifié par le plan de quartier n° ... ... ... , préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le ... ... ... *(date*).

# Article 2

Le règlement du plan de quartier est modifié comme suit:

*Il convient de mettre ici les articles qui sont modifiés. Les règles minimales à respecter en matière législative peuvent se résumer ainsi:*

* *si de nouveaux articles sont introduits, il convient de noter le nouveau numéro d'article puis le texte prévu*

*Art.*

* *si un article est modifié, on note l'article puis le texte modifié, par ex*

*Art.10.3*

*Les constructions sont destinées…*

* *si seul un alinéa est modifié on note seulement le texte de l'alinéa modifié*

*Art. 10.8 alinéa 3*

*3 Il est interdit…..*

* *si un article est supprimé (abrogé), on note l'article et en dessous la mention "abrogé".*

## Art.22

*Abrogé*

# Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Signatures du Conseil communal